

Centre Public d'Action Sociale



TRIMESTRIEL
Janvier - Février - Mars

2008
Numéro 35

BELGIQUE-BELGIE
P.P
LIEGE
9/2753

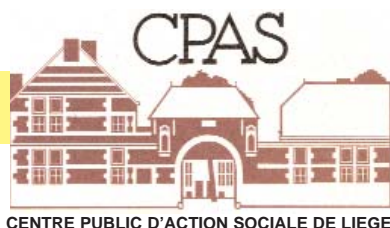
Bureau de dépôt:
LIEGE X
P705096

Périodique du C.P.A.S de Liège



Note de politique générale 2008

Edit. responsable Claude Emonis 13, Place Saint-Jacques à 4000 Liège
Rédaction & mise en page : **Cellule communication**



Cellule
Communication

1.	Note de politique générale	4
	Préambule	5
	Budget	6
	Gestion de trésorerie	6
	Personnel	7
	Aide sociale	8
	Services de l'action sociale	11
	Insertion socioprofessionnelle (RéINSER).....	11
	Services d'insertion sociale	12
	Aide médicale et hospitalière	12
	Service de l'Enfance	13
	Services Médiation de dettes et Energie	13
	Politique du CPAS dans les matières énergétiques	14
	Relais logement	14
	Maintien à domicile	15
	Patrimoine	16
	Conclusion	17
2.	Budget 2008 en quelques chiffres	18
	Service ordinaire	19
	Dépenses	19
	Evolution des dépenses	20
	Dépenses de personnel	21
	Evolution des dépenses de personnel	22
	Dépenses de fonctionnement	22
	Evolution des dépenses de fonctionnement	23
	Dépenses de transfert	23
	Evolution des dépenses de revenu d'intégration..	24
	Recettes	24
	Evolution des recettes	25
	Recettes de transfert	26
	Service extraordinaire	27
	Dépenses	27
	Recettes	28

S

O

M

M

A

I

R

E

1. Note de politique générale

Préambule

La mise en forme d'un budget de CPAS ne peut pas se concevoir sans se référer au contexte institutionnel européen, fédéral, régional ou encore communal.

Celui-ci nous amène à envisager le présent budget avec réalisme, bien plus qu'avec un optimisme de façade.

Le dynamisme et la jeunesse du nouveau Conseil, sa volonté de travailler, tant que possible en dehors des clivages politiques, et le renouvellement des cadres dirigeants de notre administration sont porteurs de nouveaux projets, de restructurations bien nécessaires.

A nous d'accompagner au mieux ces initiatives, de convaincre nos autorités de tutelle de leur opportunité et d'en chercher le financement.

A nous aussi, outre la recherche de l'équilibre du présent budget, de prévoir l'avenir de notre institution et de son personnel, en adéquation avec les nouvelles missions qui lui incombent. A nous, enfin, de dénoncer inlassablement les disparités sociales et de remplir notre devoir politique et citoyen de lutte pour la dignité humaine.

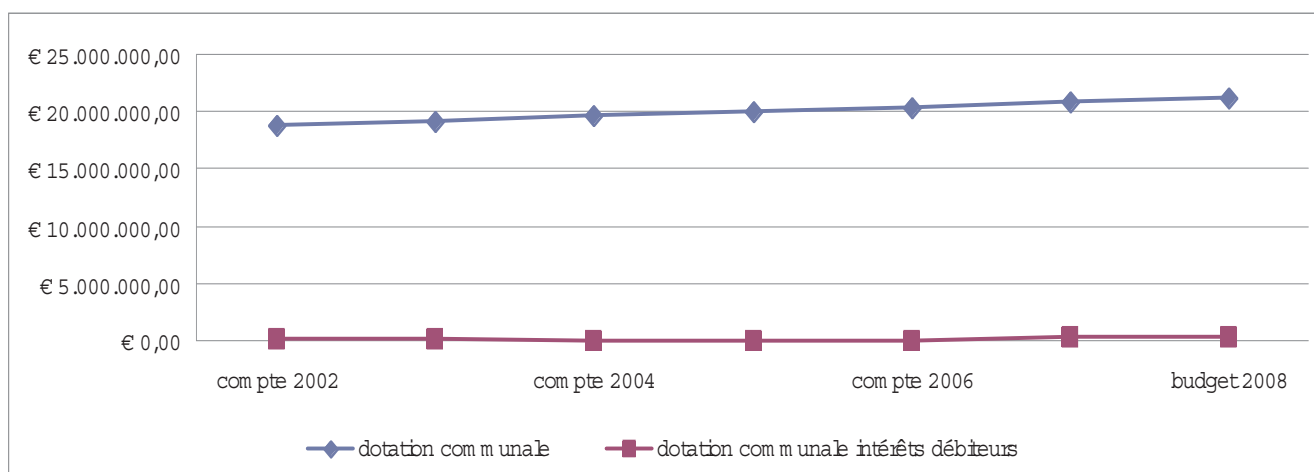
Nous tenons encore à remercier tous les niveaux de pouvoir qui contribuent à ce que notre institution puisse continuer de mener à bien son travail de solidarité, que ce soit au niveau de l'Europe (FSE), de l'Etat fédéral (Intégration sociale, Emploi, Grandes Villes, Politique des étrangers, ...), de la Communauté française (Protection de la jeunesse), de la Région wallonne (Action sociale et Santé, Emploi, ...), de la Province de Liège (Maintien à domicile) et, bien sûr, de la Ville de Liège.

Budget¹

La dotation communale se maintient au niveau du budget précédent, majorée de 2 %, soit 21.522.462 euros (y compris la prise en charge des intérêts débiteurs de trésorerie).

Par ailleurs, la Ville de Liège continue sa politique, initiée en 2002, d'inscription dans son propre budget du déficit des pensions de notre Centre.

En €	Compte 2002	Compte 2003	Compte 2004	Compte 2005	Compte 2006	CMB 2007	Budget 2008
Dotation communale	18.878.896	19.221.835	19.606.272	19.998.400	20.398.368	20.806.335	21.222.462
Dotation communale intérêts débiteurs	14.576	129.145	0	22.181	66.052	300.000	300.000



Cette solidarité est à saluer, car, jointe au recours au Fonds de réserve ainsi qu'à de rigoureux efforts de gestion, elle contribue à atteindre un budget en équilibre à 108.316.737 euros.

Janvier 2008 a été marqué par une augmentation de 4% du montant du revenu d'intégration². Notons au passage que la charge budgétaire **en fonds propres** de cette seule augmentation du revenu d'intégration représente 576.000 € de plus au budget 2008.

Gestion de trésorerie

En date du 28 décembre 2001, a été mise en place une nouvelle convention de trésorerie entre la Ville et le CPAS de Liège.

Cet autre exemple de coopération permet depuis lors à notre Centre de bénéficier du meilleur mode de financement de sa trésorerie, au travers, notamment, de l'utilisation de la technique financière des billets de trésorerie.

Il faut signaler encore, à propos de la convention de trésorerie, que le CPAS et la Ville de Liège n'ont pas attendu les directives en ce sens pour avancer vers plus de synergies entre les deux niveaux de pouvoir. On observe par ailleurs, que le crédit budgétaire lié au paiement des intérêts débiteurs est pris en charge par la Ville. Comme en 2007, il est égal à 300.000 Euros.

¹ Veuillez noter que le budget 2008 est illustré au chapitre 2 par plusieurs tableaux et graphiques en vue d'en rendre sa compréhension facilitée.

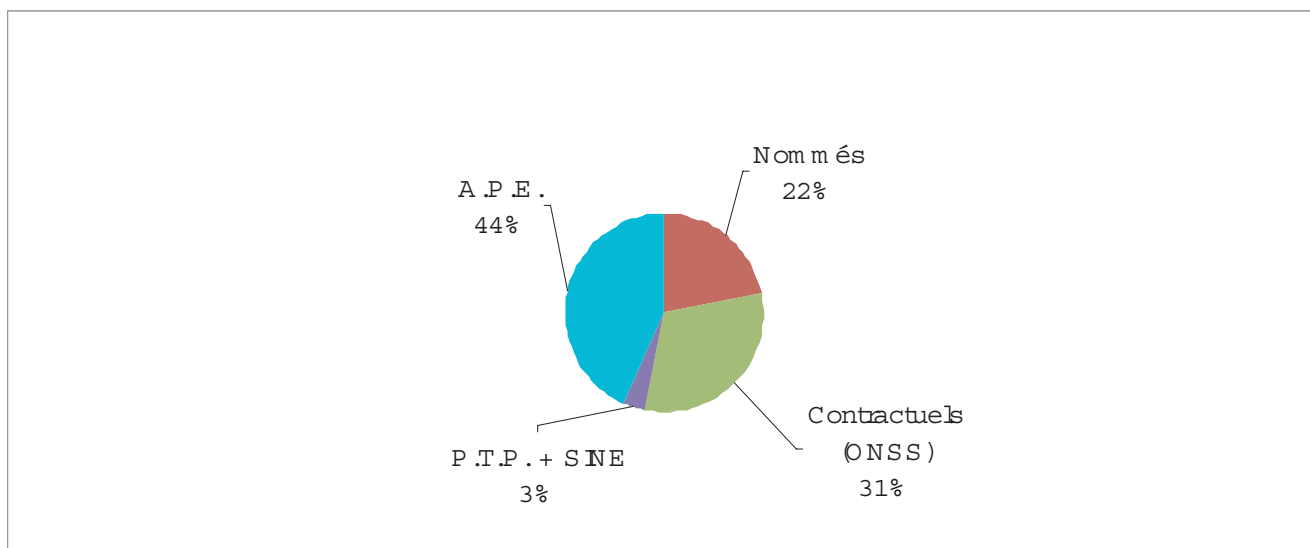
² Augmentation due au saut d'index de 2% couplé à une augmentation de 2% décidée par le Gouvernement fédéral



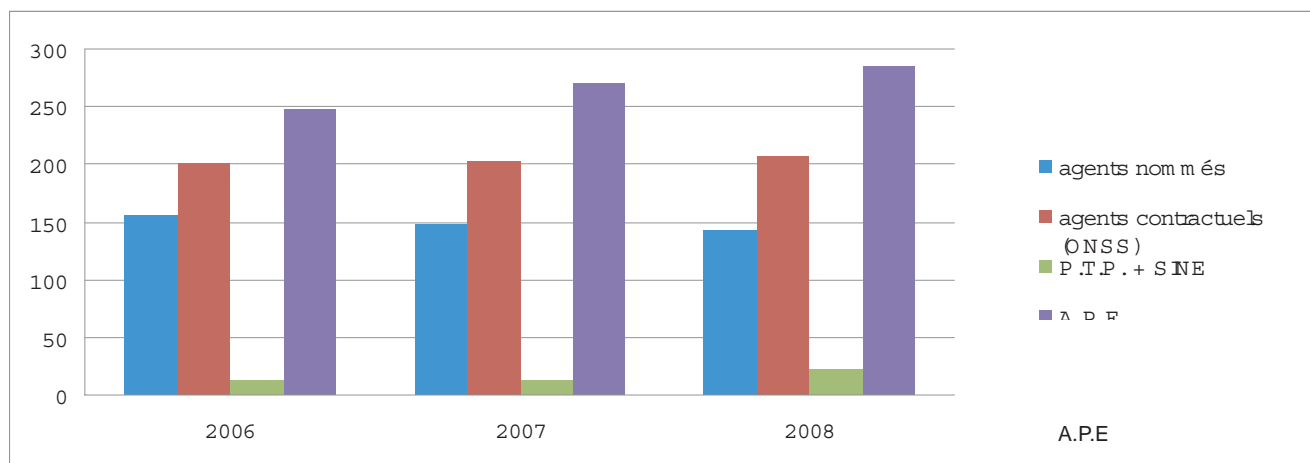
On remarque en outre, et il faut le souligner, car cela résulte notamment d'un long combat de notre part, que, depuis plusieurs mois, se confirme une nette amélioration quant au délai de remboursement des quotes-parts «Etat» relatives au revenu d'intégration sociale et à l'aide sociale (loi de 1965), puisqu'il est actuellement d'environ un mois entre la date de paiement par le CPAS et le remboursement par le Service Public de Programmation «Intégration sociale» (au lieu de plusieurs mois comme précédemment).

Personnel

Au premier janvier 2008, l'effectif global du CPAS de Liège s'élève à 1018 employés, tous statuts confondus. Le graphique ci-dessous représente la répartition de ces travailleurs, hors contrats art. 60§7, en fonction de leur statut,³.



Malgré la nomination de 14 assistants sociaux en 2007, l'on continue à constater une baisse du nombre d'agents nommés.



Nous nous efforçons de travailler à l'amélioration des conditions de travail des agents, de la communication interne, de la planification des formations continuées. En 2007, 779 formations ont été décidées par le Bureau permanent et concernaient au total 616 agents. Ces efforts sont consentis progressivement, dans le respect des limites budgétaires contraignantes auxquelles nous sommes soumis.

En 2007, nous avons procédé à la désignation des nouvelles Directrices dynamiques f.f. de l'Action sociale et du Maintien à Domicile, et à la nomination des assistants sociaux. Il nous faut maintenant honorer nos engagements à l'égard des responsables d'antenne, qui occupent déjà, pour la plupart, les

fonctions de chef de bureau spécifique, et légitimer ainsi ces fonctions déjà assumées. Conformément à la politique de la Ville envers son personnel, les agents APE ont vu leurs barèmes «ajustés» à la RGB. Le pécule de vacances des agents nommés continue à augmenter et passera cette année de 74% à 83% de leur rémunération mensuelle.

Notre attention ne se limite en outre pas uniquement à l'aspect salarial. En effet, les locaux administratifs sont aussi pour nous une préoccupation constante (cf. le chapitre sur le patrimoine).

De même, le boni du service extraordinaire de 2007 servira à étoffer **le parc informatique** (hardware et software) répondant ainsi aux souhaits énoncés par le personnel du centre.

Aide sociale

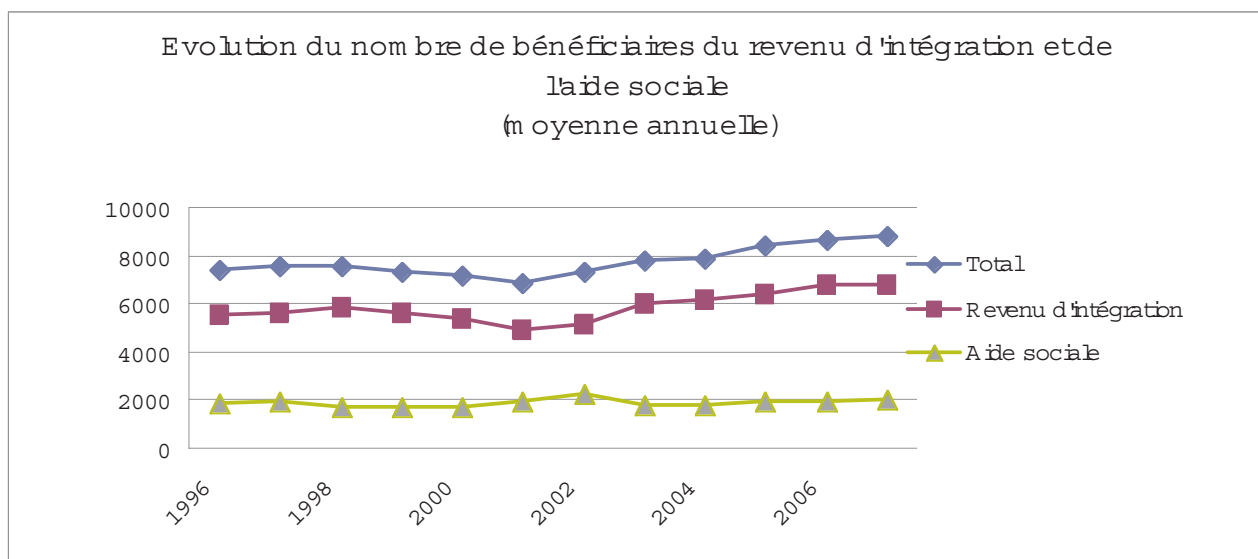
... «14,8 % de la population belge appartient au groupe présentant un risque élevé de pauvreté. Ces personnes vivent au sein de ménages où le montant disponible par tête ne dépasse pas 9324 euros par an, soit 777 euros par mois. Des disparités régionales, statistiquement significatives, existent. En Flandre, 11,30% de la population a un risque accru de pauvreté, en Wallonie 17,7 %.

Les femmes (15,8 %), les personnes de plus de 65 ans (20,6 %), les personnes seules (20,7%) et les parents de familles monoparentales (35,9 %) en particulier, présentent un risque sensiblement plus élevé de glisser dans la pauvreté.

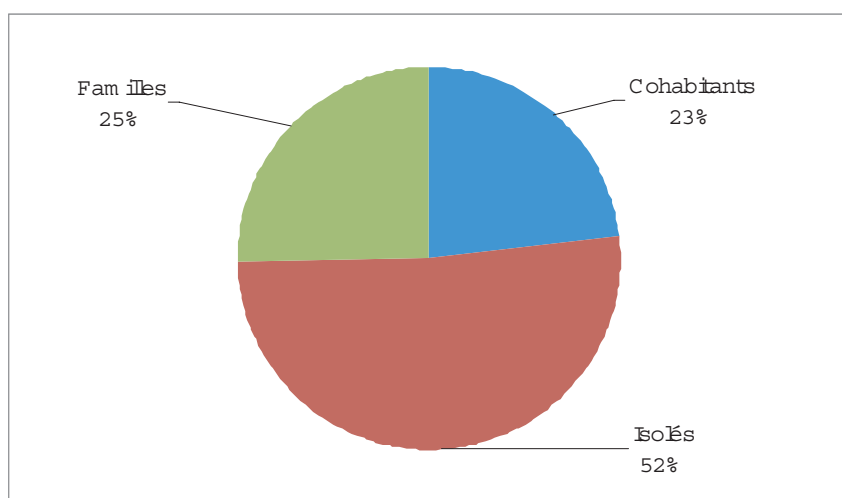
Avoir un emploi est le meilleur rempart contre la pauvreté. Mais l'intensité avec laquelle on travaille, à l'échelle du ménage, est un autre indicateur essentiel du risque de pauvreté. Ainsi relève-t-on par exemple que la probabilité de pauvreté s'élève à 70 % pour les ménages avec enfants dont aucun membre n'a jamais travaillé.

Dans la lutte contre la pauvreté, les transferts sociaux (allocations etc.) jouent un important rôle correcteur. Sans les allocations (abstraction faite des pensions de retraite), 27,5 % de la population vivrait dans la pauvreté. Si toutes les allocations étaient supprimées, ce chiffre serait même de 42 %»

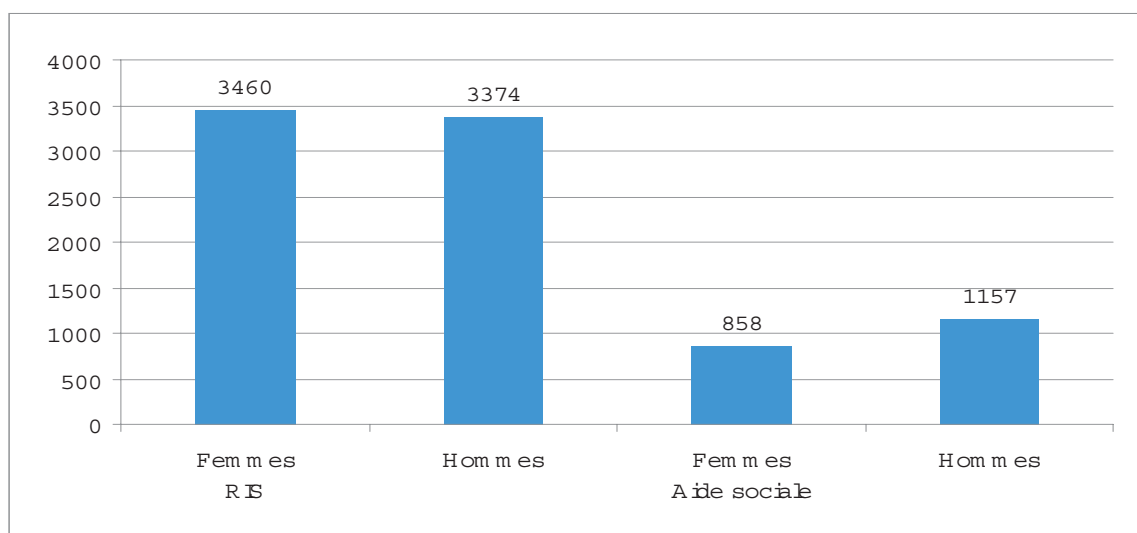
Nous sommes contraints de constater une progression constante quoique lente du nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration et de l'aide sociale depuis l'année 2002, et ce malgré tous nos efforts.



En 2007, la répartition des bénéficiaires du Revenu d'intégration et de l'aide sociale par type de ménage s'établissait comme suit :



La répartition par genres est illustrée dans le graphique ci-dessous :



Ciblons pour tenter une explication de cette croissance :

- une paupérisation des grands centres urbains en général, avec une concentration d'étrangers régularisés, de jeunes, de familles monoparentales ;
- le vieillissement de la population et l'accroissement de facto des frais médicohospitaliers et de placement ;
- des situations de grande détresse, de surendettement de plus en plus liées aux charges d'énergie, de graves problèmes de logement ;
- la réapparition du phénomène de «sans-abrisme» sur une échelle plus grande, ainsi que tous les phénomènes liés aux assuétudes.

Nous pouvons être fiers du travail d'insertion effectué par le Centre envers le public défavorisé. Il reste la meilleure riposte à cet accroissement de la pauvreté. Mais nous constatons aussi que les moyens spécifiques mis à notre disposition pour cette tâche de longue haleine sont nettement insuffisants. Il s'agira là sans conteste d'un des chantiers importants du futur Ministre de l'Intégration sociale.

Ainsi, un(e) assistant(e) social(e) en antenne gère en moyenne 90 dossiers en permanence. Ou encore, ils/elles ont effectué 13.400 visites à domicile en 2007, soit 1.116 par mois.

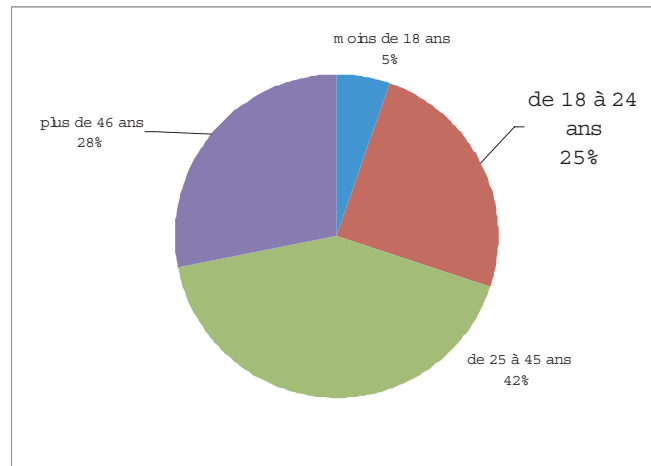
La complexité d'une réponse adéquate à cette progression de la pauvreté a amené la nouvelle Direction de l'Action sociale à restructurer les différents pôles de l'aide sociale : juridique, financier, pédagogique et social. Un travail transversal optimisera la cohérence interne et la communication entre tous.

Dans cette optique, un poste de juriste et de conceptrice de projets ont été créés en 2007 en vue de secondier déjà la nouvelle Direction.

Outre les 3 **antennes spécialisées**, à savoir RéINSER cathédrale, le SADA et la cellule SDF associée au dispositif d'urgence sociale, nous inaugurerons **l'antenne jeunes**, qui devrait ouvrir ses portes vers la mi-2008.

Notons que la tranche de 18-24 ans représente un quart des personnes aidées.

Le graphique ci-dessous illustre la répartition des bénéficiaires du revenu d'intégration et de l'aide sociale en fonction de leur âge.



Les objectifs de cette antenne seront de permettre à chaque jeune de définir rapidement un parcours d'insertion socioprofessionnelle, et d'assurer un meilleur suivi des étudiants aidés.

Le déménagement du dispositif de **l'Urgence sociale** vers la caserne Saint-Laurent est prévu dans un avenir de plus en plus proche (cfr. le chapitre relatif au Patrimoine). Pour rappel, l'Urgence sociale, en 2007, a reçu 2951 personnes dans ses permanences de jour. 12 676 démarches ont été effectuées de jour et 2723 de nuit. Ce qui démontre à merci la nécessité de trouver des locaux plus appropriés à ce volume de travail.

Le **SADA**, outre ses objectifs principaux, optimisera le premier accueil et l'information des étrangers régularisés.

Il veillera, au travers d'un réseau partenarial, à mettre toute son énergie en œuvre, en vue d'une insertion sociale et professionnelle performante de ce public, que ce soit en Belgique, ou dans le cadre de programmes positifs de réinsertion dans les pays d'origine.

Les antennes sociales voient également leur structuration évoluer afin d'être au maximum en adéquation avec la réalité sociale des quartiers.

Chaque périmètre de compétence territoriale des **antennes de proximité** sera redéfini afin de rééquilibrer le nombre d'aidés suivis en fonction des quartiers, de l'espace physique disponible dans chaque antenne, ainsi que de la sociologie particulière à chaque quartier.

Enfin, le nouveau **rapport social**, qui fait suite à un travail collectif qu'il convient de saluer et dont le mérite revient à l'ensemble du personnel social, sera progressivement utilisé pour chaque suivi.

⁴ Une récente étude des Universités de Liège et Anvers, réalisée pour le compte de la Fondation Roi Baudouin, montre que 58,9 % des personnes d'origine turque et 55,6 % des Marocains établis en Belgique disposent d'un revenu situé sous le seuil de pauvreté européen, estimé à 777 € par mois. A titre de comparaison, 21,5 % des Italiens établis en Belgique vivent sous le seuil de pauvreté, contre 10,16 % de Belges. Les nouveaux migrants et les illégaux ne sont pas concernés par cette étude. <http://www.kbs-frb.be/publication.aspx?id=193650>

⁵ Résultats de l'édition 2004 de l'enquête EU-SILC (European Union - Statistics on Income and Living Conditions), 1ère d'une série de 4 enquêtes s'étalant sur la période 2004-2007. Ménages repris au Registre national.

Services de l'action sociale

...«la pauvreté ne recule pas ! Bien au contraire, les CPAS constatent que le nombre de citoyens qui font appel à leurs services ne cesse d'augmenter !

Au-delà des personnes qui, sans aucune ressource, s'adressent au CPAS pour bénéficier d'un revenu d'intégration ou d'une aide sociale équivalente, de plus en plus de personnes ont besoin d'une aide ponctuelle du CPAS pour se loger, se soigner, se chauffer, etc.

Cette situation est d'autant plus préoccupante que les CPAS constatent à quel point l'endettement et la précarité touchent de plus en plus des personnes qui ont un emploi ! » ...⁷

✓ Insertion socio-professionnelle (RéINSER)

Les contacts avec le monde patronal seront encore renforcés, afin d'établir de nouvelles filières d'emploi.

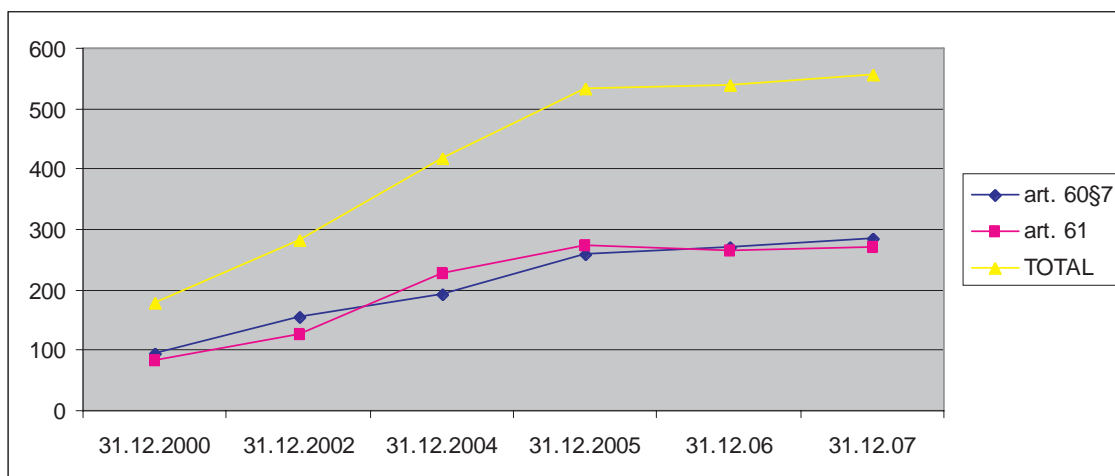
Celles-ci continueront à suivre la logique du «parcours d'insertion», allant de la formation à l'emploi, en privilégiant certains secteurs, tels bureautique, auxiliaires d'entretien, balayeurs ... Environ 2.500 personnes suivent actuellement ce parcours.

Les partenariats extérieurs seront confirmés, notamment dans le contexte de la convention-cadre avec le FOREM.

Au 31 décembre 2007, on dénombre **558 postes articles 60§7⁸ et 61⁹**, qui se ventilent comme suit :

- * **286** personnes travaillant sous contrat «article 60§7», dont :
 - 88 affectés aux services du CPAS ;
 - 43 mis à disposition de la Ville de Liège ;
 - 70 mis à disposition d'asbl ;
 - 85 affectés au secteur de l'économie sociale ;
- * **272** personnes sous contrat «article 61 et assimilés», dont :
 - 188 ACTIVA ;
 - 25 SINE ;
 - 10 Article 61 ;
 - 11 ACTIVA Intérim.
 - 38 PTP(Autres)

Depuis 2000, le nombre de contrats d'insertion professionnelle n'a cessé d'augmenter comme l'illustre le graphique ci-dessous.



Evolution du nombre de contrat «article 60 §7, article 61 et assimilés

⁷ Mémorandum 2007 des CPAS de Wallonie, de Flandre et de Bruxelles, en vue des élections fédérales du 10 juin 2007.

⁸ Articles 60§7 (de la loi organique des CPAS) : contrat de travail à durée déterminée conclu entre le CPAS et le bénéficiaire du Droit à l'Intégration Sociale avec encadrement et formation.

⁹ Articles 61 et assimilés (de la loi organique des CPAS) : contrat de travail à durée déterminée ou indéterminée conclu entre l'usager et un employeur public ou privé.



Notre volonté de «aire savoir» et de croiser les expériences sera affirmée avec force lors de notre **septième journée des insertions**, le 22 octobre 2008 à la Haute Ecole de la Province de Liège de Seraing -Jemeppe. Le thème «générique» sera, en plus du logement et de la santé, les pratiques d'insertion sociale et professionnelle chez nos voisins bruxellois, flamands, européens et au-delà (Canada, Chili), et ce avec la ferme intention d'évoluer vers un «échange de bonnes pratiques».

En guise notamment de préparation à cette journée, des demi-journées centrées sur l'insertion sociale et professionnelle, dénommées «Rencontres citoyennes», sont organisées dans les quatre quartiers où nous possédons des structures décentralisées.

Ces rencontres visent à populariser l'action desdits services ainsi que de Réinser, avec comme finalité une meilleure perception de ceux-ci par la population et le secteur associatif. Celles-ci sont organisées en collaboration avec l'associatif du quartier concerné.

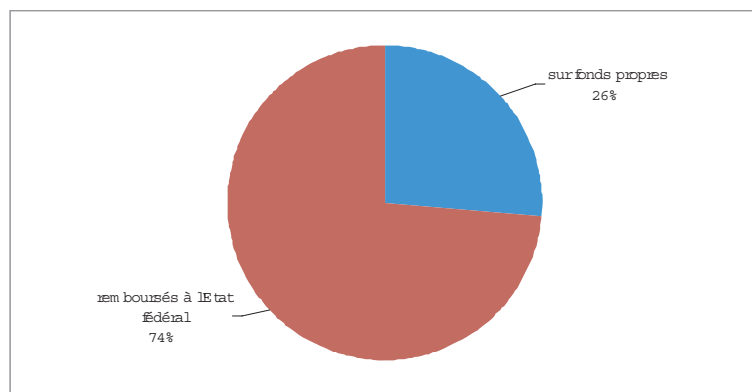
✓ Services d'insertion sociale

Le décret de juillet 2003 posait les jalons de deux de nos services d'insertion sociale : la Ferme de la Vache et la Maison de la Citoyenneté. Ces deux services ont œuvré à leur mise en conformité avec les objectifs de leur cadre légal, mais aussi avec le parcours d'insertion des personnes aidées par le Centre.

La même réalité sociale à la Maison-Carrefour de Droixhe nous amène à constater que certains usagers de ces services ne parviendront vraisemblablement pas au seuil du parcours d'insertion. Sans pour autant les laisser pour compte, ce qui serait nier la nécessité de préserver le lien social nécessaire à la cohésion des quartiers concernés, toute l'énergie nécessaire est déployée pour amener ceux qui le peuvent au seuil de l'emploi.

✓ Aide médicale et hospitalière (AMH)

En 2007, les dépenses d'AMH représentent une intervention de 1.880.271 € dont 496.967 € payés par le CPAS sur fonds propres et 1.383.304 € facturés à l'Etat fédéral.¹⁰



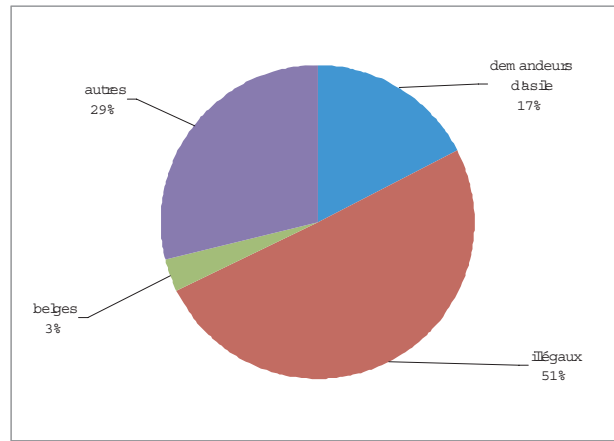
146 personnes ont été suivies par l'ensemble des services d'aide médicale et hospitalière, en ce compris le **Relais-santé** et son aide médicale urgente.

En ce qui concerne plus spécifiquement le Relais santé, la répartition des bénéficiaires s'est établie comme suit en 2007 :

Demandeurs d'asile	480
Illégaux	1385
Belges	88
Autres	796
TOTAL	2749



¹⁰ Chiffres extrapolés sur l'année à partir du montant atteint le 27/11/07.



Pionnier en la matière, le CPAS de Liège sert d'exemple au Gouvernement wallon pour étendre la logique à d'autres centres urbains. Une équipe renforcée permettra de développer l'aspect préventif du travail. Des agents mis à la disposition des différentes antennes travailleront en ce sens. L'intégration au Relais Social du Pays de Liège sera poursuivie, puisque là aussi, Liège fait figure de pionnière.

✓ **Service de l'Enfance**

Au 1er janvier 2007, le service «Adoption» du CPAS de Liège a cessé ses activités. Le service d'aide à l'Enfance continue d'assumer les activités liées aux missions légales, à savoir la gestion des tutelles des mineurs qui nous sont confiés par les juridictions compétentes et les placements.

Pour l'avenir, une réflexion est engagée en vue de redéployer le travail d'aide aux enfants et aux jeunes en collaboration avec les services et antennes sociales.

Par ailleurs, les contacts extérieurs sont relancés avec les structures officielles du secteur et l'associatif en charge de ce public.

✓ **Service Médiation de dettes et Energie**

En 2007, 1250 personnes ont été suivies par le service Energie, 584 par le service de Médiation de dettes dans une procédure à l'amiable et 188 en règlement collectif de dettes.

Pour ce qui concerne le Fonds Mazout (hiver 2006-2007), 586 dossiers ont été acceptés par le service pour un montant total de 66.403 €. Notons qu'un nombre important de demandes a également été traité sans pour autant faire l'objet d'une intervention dudit Fonds dans les dépenses de mazout de la personne ni même dans les frais administratifs à charge du CPAS.

Le manque de moyens humains et d'espace physique, mais aussi l'ampleur du travail quotidien dans le champ des médiations de dettes et des problèmes liés au coût de l'énergie, nous ont empêchés de développer ce service comme nous l'aurions voulu.

Nous avons à ce propos entamé un travail d'information en direction des pouvoirs subsidiaires et notamment de la Région wallonne afin d'obtenir des moyens additionnels pour mener à bien des missions par ailleurs sans cesse élargies par des transferts de compétences.

L'objectif 2008 consiste à structurer un pôle prévention. Pour ce faire, trois groupes tests ont été créés :

- un groupe composé de bénéficiaires du revenu d'intégration ou de personnes suivies par le service,
- un groupe d'assistants sociaux
- un groupe d'articles 60§7.

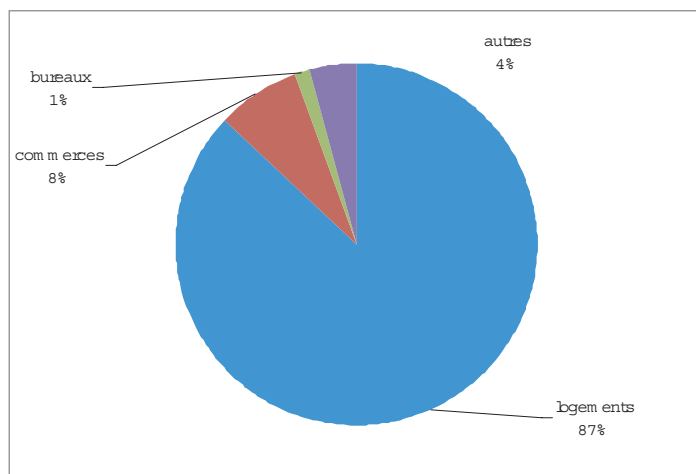
Il s'agit dans cette phase pilote de réfléchir aux bonnes pratiques en matière d'énergie et aux meilleures façons de les diffuser vers l'ensemble de la population.



Deux projets ont été initiés par la nouvelle Directrice des services du maintien à domicile : une demande de trois **gardes à domicile**, afin de compléter les services d'aides familiales en-dehors des horaires de leurs prestations, et d'une **psychologue**, permettant une meilleure écoute des préoccupations des clients du service, de leur entourage personnel, et des difficultés de notre personnel, confronté au quotidien à des situations de plus en plus lourdes.

Patrimoine

En 2007, le CPAS possédait 1782 hectares de terrains, qui étaient loués à 266 fermiers, et louait 220 biens selon la répartition suivante :



La politique de rénovation du patrimoine sera poursuivie.

Un «travail par projets» soumis au CRAC nous permet d'aliéner des immeubles peu rentables ou situés hors Liège ainsi que des terrains, afin de restaurer les immeubles et de mieux les rentabiliser.

Le fonds de réserve généré par les ventes du patrimoine nous permettra de réaliser quelques grands chantiers tels la **caserne Saint-Laurent**, qui accueillera les services du dispositif d'Urgence sociale et de Maintien à domicile ainsi que le déménagement du «**Plope**¹²».

Le déménagement des services de l'Urgence sociale et du Maintien à domicile ne pourront s'effectuer qu'après la bonne réalisation des travaux au sein de la caserne Saint-Laurent.

Les recherches seront poursuivies en vue de trouver une situation plus adéquate pour le bâtiment dit du «Plope» dont l'état ne manque pas de nous préoccuper.

A noter aussi, au niveau des services, l'extension des services de médiation de dettes et d'énergie situés **rue Foidart**.

La nouvelle configuration du département de l'Action sociale, avec notamment, au niveau des **antennes**, la création d'un pôle jeune et le recadrage territorial de l'ensemble, permettra de résoudre l'engorgement actuel de certaines d'entre elles. Ce n'est qu'après l'évaluation du nouveau fonctionnement que l'on pourra décider de l'opportunité et de l'importance des rénovations suivantes.

Il nous faut souligner ici le retard pris dans l'installation de cette «antenne jeune».

En outre, nous resterons particulièrement attentifs à la situation du **SADA**¹³, actuellement hébergé dans un bâtiment communal que la Ville pourrait être amenée à vendre. De contacts que nous avons pris avec cette dernière, il semble ressortir la nécessité d'un service intégré Ville-CPAS en la matière et, par extension, le choix d'une éventuelle relocalisation dans un bâtiment commun. C'est notre souhait le plus vif, au vu de l'évolution du dossier des étrangers régularisés, qui nécessitent un soutien dans le processus d'intégration si important pour chacun si l'on souhaite une société harmonieuse.

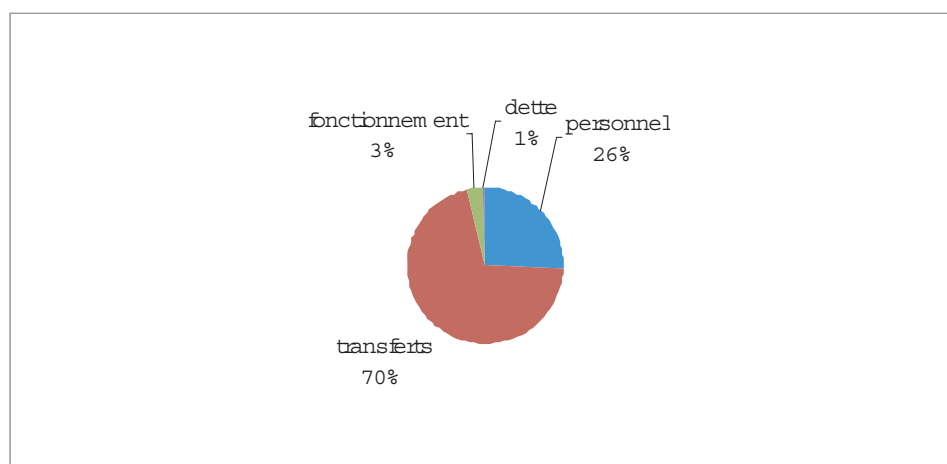
2. Le budget 2008 en quelques chiffres...

1. Service ordinaire

En €	Recettes	Dépenses	Boni	Mali
Exercices antérieurs	331.340	250.000	81.340	
Exercice propre	85.886.235	107.465.950		21.579.715
Prélèvements	576.700	600.787		24.087
Subside communal	21.522.462		21.522.462	
TOTAL	108.316.737	108.316.737		0

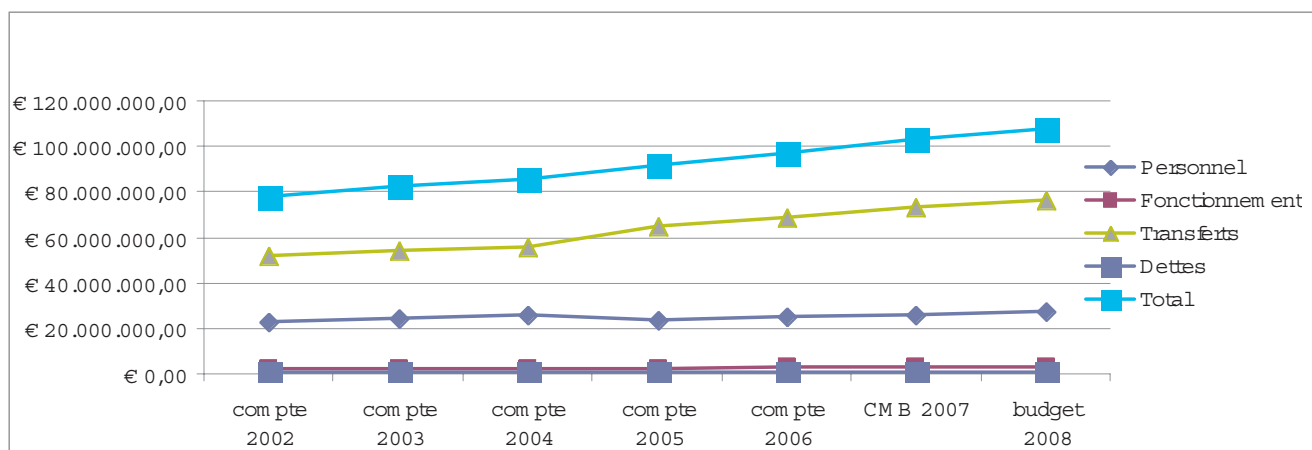
Dépenses

Personnel	27.431.040
Transferts	76.257.200
Fonctionnement	3.053.310
Dette	724.400
TOTAL	107.465.950



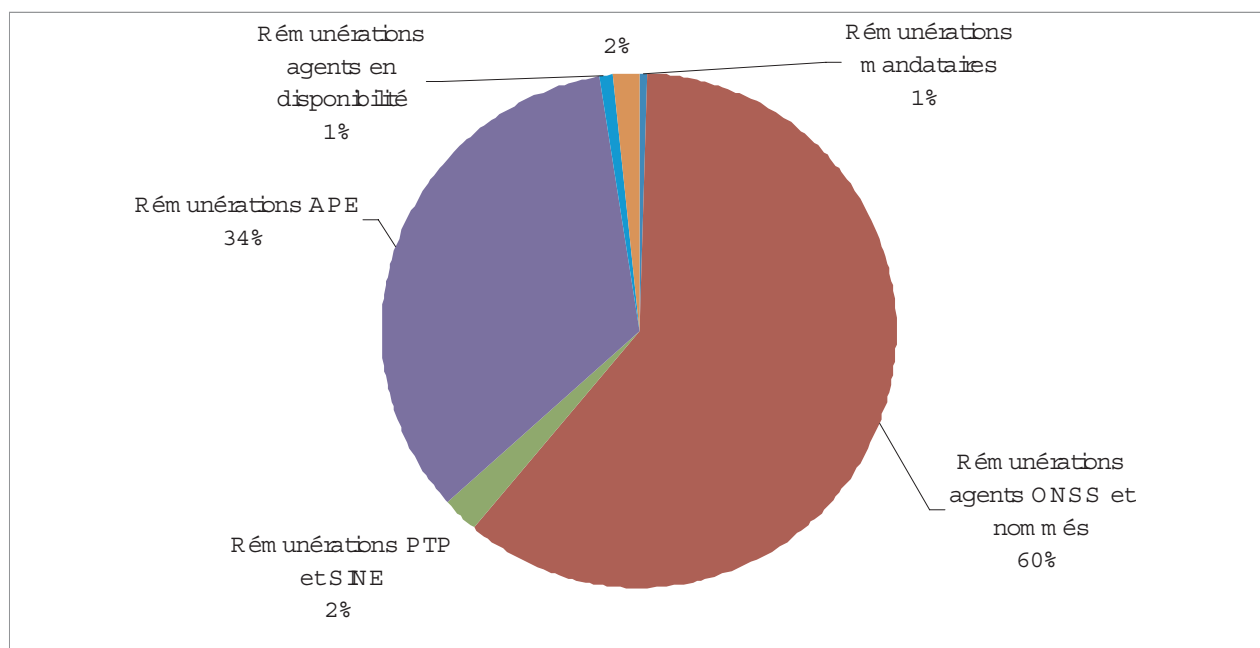
Evolution des dépenses

En €	Compte 2002	Compte 2003	Compte 2004	Compte 2005	Compte 2006	CMB 2007	Budget 2008
Personnel	22.960.219	24.660.856	26.113.839	23.594.107	25.023.010	26.079.610	27.431.040
Fonctionnement	2.090.555	2.658.258	2.468.753	2.672.502	2.841.113	2.892.350	3.053.310
Transferts	52.085.799	54.631.661	56.113.012	64.857.884	68.814.599	73.586.350	76.257.200
Dettes	775.702	609.652	537.098	454.805	407.473	701.580	724.400
Total	77.912.275	82.560.427	85.232.702	91.579.298	97.086.195	103.259.890	107.465.90



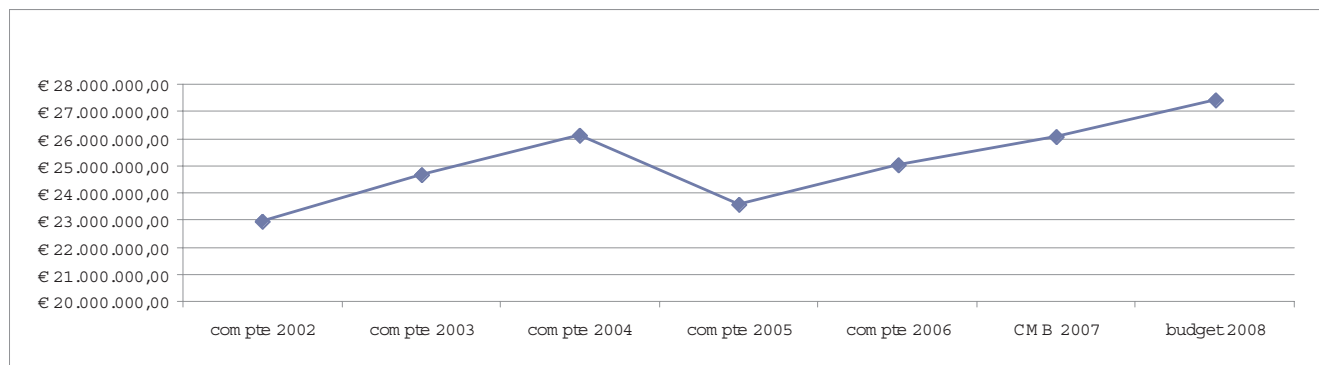
Dépenses de personnel

En €	Budget initial 2007	CMB 2007	Budget 2008
Rémunérations mandataires	157.070	159.570	165.780
Rémunérations agents ONSS et nommés	16.362.140	16.223.090	16.611.740
Rémunérations PTP et SINE	351.400	403.800	630.070
Rémunérations APE	8.600.970	8.558.380	9.353.120
Rémunérations agents en disponibilité	284.050	284.050	205.010
Autres	450.920	450.720	465.320
TOTAL	26.206.550	26.079.610	27.431.040



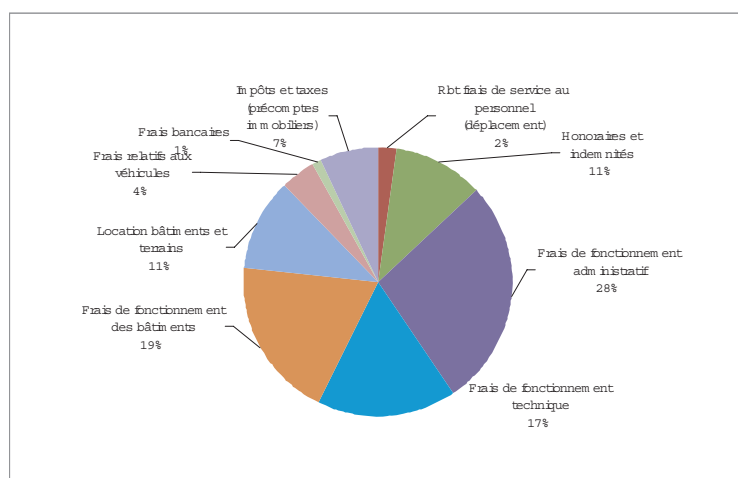
Evolution des dépenses de personnel (en €)

Compte 2002	Compte 2003	Compte 2004	Compte 2005	Compte 2006	CMB 2007	Budget 2008
22.960.219	24.660.856	26.113.839	23.594.107	25.023.010	26.079.610	27.431.040



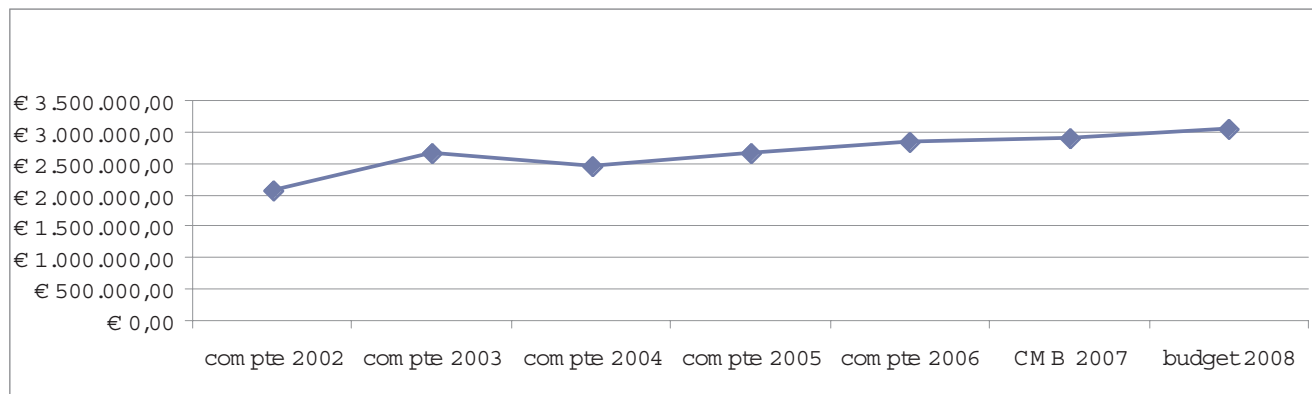
Dépenses de fonctionnement(en €)

Rbt frais de service au personnel (déplacement)	67.650
Honoraires et indemnités	329.280
Frais de fonctionnement administratif	839.950
Frais de fonctionnement technique	508.900
Frais de fonctionnement des bâtiments	592.460
Location bâtiments et terrains	337.830
Frais relatifs aux véhicules	132.890
Frais bancaires	32.800
Impôts et taxes (précomptes immobiliers)	211.550
TOTAL	3.053.310



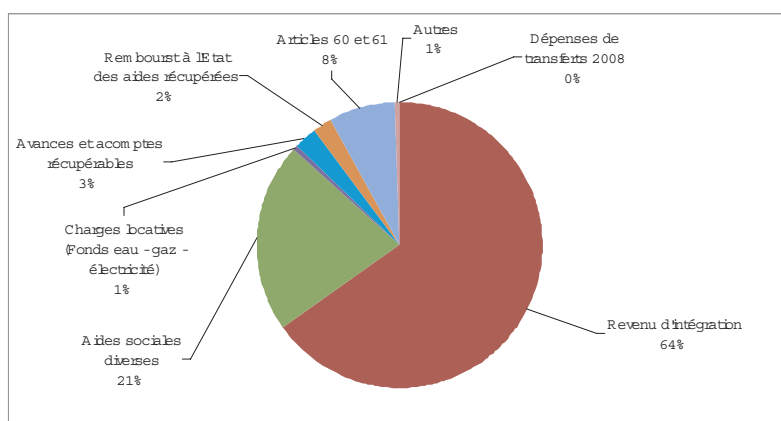
Evolution des dépenses de fonctionnement(en €)

Compte 2002	Compte 2003	Compte 2004	Compte 2005	Compte 2006	CMB 2007	Budget 2008
2.090.555	2.658.258	2.468.753	2.672.502	2.841.113	2.892.350	3.053.310



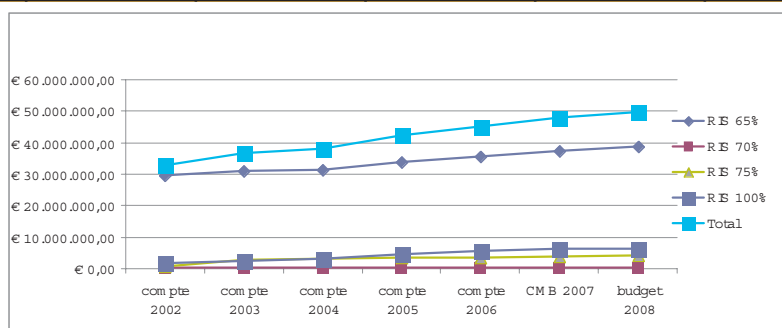
Dépenses de transfert(en €)

Revenu d'intégration	49.743.180
Aides sociales diverses	16.311.410
Charges locatives (Fonds eau - gaz -électricité)	410.000
Avances et acomptes récupérables	1.947.000
Remboursement à l'Etat des aides récupérées	1.614.200
Articles 60 et 61	5.751.300
Autres	480.110
TOTAL	76.257.200



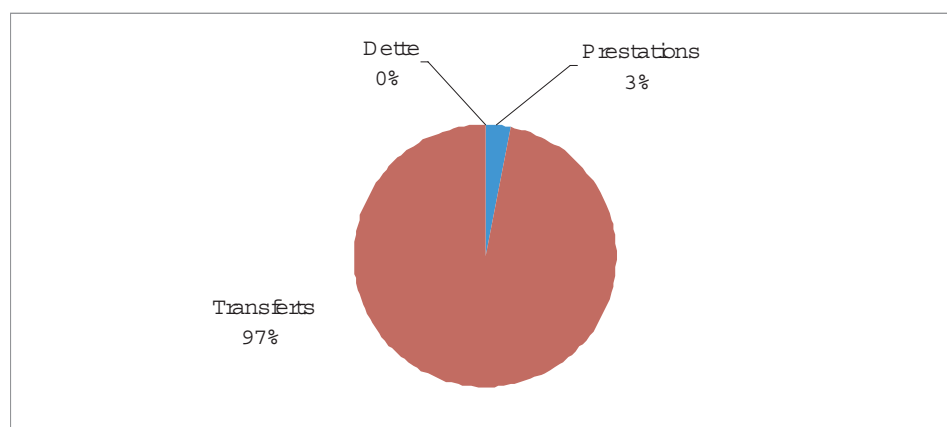
Evolution des dépenses de revenu d'intégration

En €	Compte 2002	Compte 2003	Compte 2004	Compte 2005	Compte 2006	CMB 2007	Budget 2008
RIS 65%	29.812.723	30.986.482	31.478.171	33.949.429	35.477.175	37.300.000	38.800.000
RIS 70%	377.863	260.996	310.992	302.698	296.300	250.000	250.000
RIS 75%	655.736	2.753.166	3.014.587	3.524.250	3.680.721	4.054.840	4.260.000
RIS 100%	1.928.926	2.540.361	3.225.099	4.659.459	5.731.994	6.273.720	64.33.180
Total	32.775.248	36.541.005	38.028.849	42.435.836	45.186.190	47.878.560	49.743.180



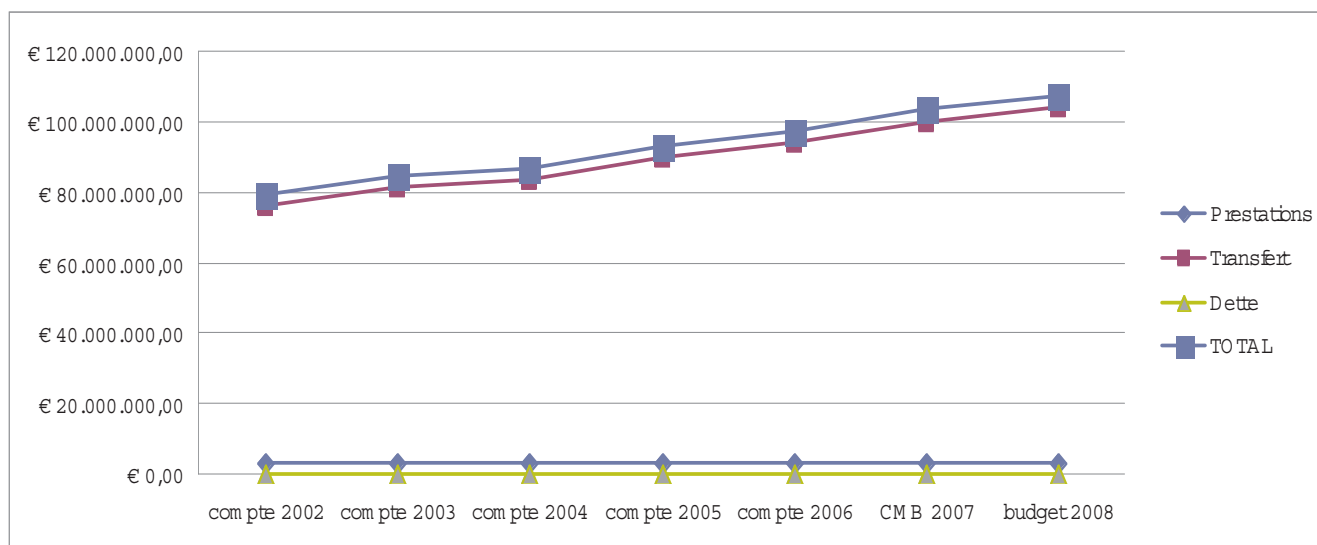
Recettes

En €	BUDGET INITIAL 2007	CMB 2007	BUDGET 20008	ECART CMB
Prestations	3.190.220	3.301.610	3.378.390	2,33%
Transferts	98.246.995	100.043.085	103.955.307	3,91%
Dette	43.000	59.000	75.000	27,12%
TOTAL	101.480.215	103.403.695	107.408.697	3,87%



Evolution des recettes

En €	Compte 2002	Compte 2003	Compte 2004	Compte 2005	Compte 2006	CMB 2007	Budget 2008
Prestations	2.984.022	3.018.460	3.111.433	3.056.153	3.161.752	3.301.610	3.378.390
Transferts	75.945.830	81.312.869	83.616.500	89.738.625	94.164.974	100.043.085	103.955.307
Dette	139.706	74.329	155.183	56.554	59.791	59.000	75.000
Total	79.069.558	36.541.005	38.028.849	42.435.836	45.186.190	47.878.560	49.743.180



Recettes de transfert

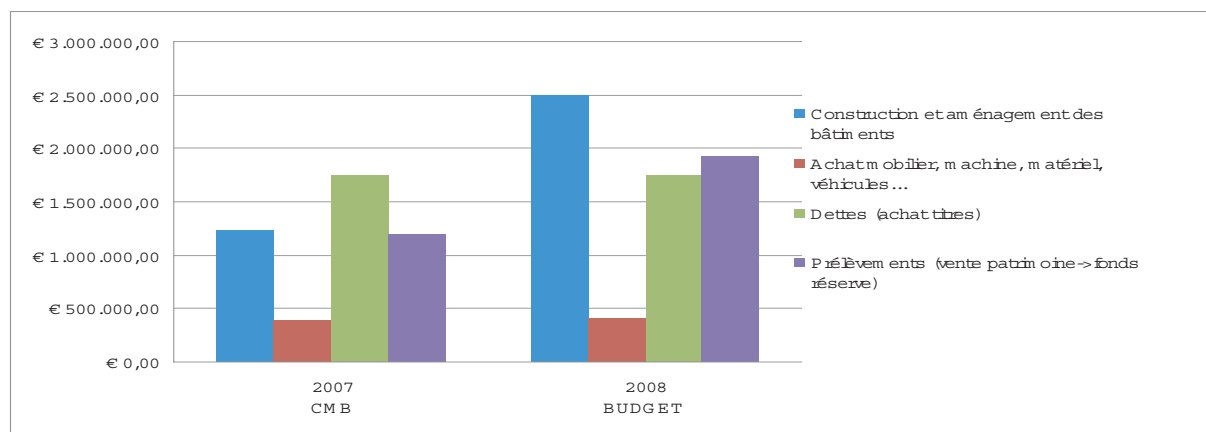
En €	BUDGET INITIAL 2007	CMB 2007	BUDGET 2008	ECART CMB 2007/2008
Dotation communale	20.806.335	20.806.335	21.222.462	2,00%
Dotation communale - intérêts débiteurs	300.000	300.000	300.000	0,00%
Fonds spécial de l'aide sociale	6.263.340	6.263.340	6.349.135	1,37%
Revenu d'intégration - subvention Etat 65%	23.530.000	24.245.000	25.220.000	4,02%
Revenu d'intégration - subvention Etat 70%	210.000	175.000	175.000	0,00%
Revenu d'intégration - subvention Etat 75%	2.891.130	3.041.130	3.195.000	5,06%
Revenu d'intégration - subvention Etat 100%	5.863.720	6.273.720	6.433.180	2,54%
Aide aux étrangers - subvention Etat 100%	12.279.890	13.754.820	14.053.360	2,17%
Récupération sur aides sociales	3.061.000	3.225.780	3.422.000	6,08%
Récupération avances et acomptes	1.426.900	1.848.700	1.849.650	0,05%
Subside APE	3.293.200	3.206.850	3.794.770	18,33%
Subside protection de la jeunesse	607.120	596.120	587.000	-1,53%
Subventions aides aux familles (F844.)	4.031.300	4.006.300	4.043.940	0,94%
Intervention des mutualités	247.500	281.000	304.000	8,19%
Fonds eau - gaz électricité	2.207.760	716.260	980.540	36,90%
Subsides divers	6.139.930	6.126.510	6.578.000	7,37%
Récupération art.60 et 61	4.878.610	4.928.610	5.247.730	6,47%
Intérêts et amortissements à charge de l'Etat	65.160	65.160	54.990	-15,61%
Divers	144.100	182.450	144.550	-20,77%
TOTAUX	98.246.995	100.043.085	103.955.307	3,91%

2. Service extraordinaire

En €	Recettes	Dépenses	Boni	Mali
Exercices antérieurs	1.282.433	0	1.282.433	
Exercice propre	6.304.800	6.579.600		274.800
Prélèvements	274.800	274.800		
TOTAL	7.862.033	6.854.400	1282433	274.800
Résultat				1.007.633

Dépenses

En €	CMB 2007	BUDGET 2008	ECART CMB 2007 / CMB2008
Construction et aménagement des bâtiments	1.230.000	2.495.000	102,85%
Achat mobilier, machines, matériel, véhicules...	390.600	407.800	4,40%
Dettes (achat titres)	1.750.000	1.750.000	0,00%
Prélèvements (vente patrimoine->fonds réserve)	1.200.000	1.926.800	60,57%
TOTAUX	4.570.600	6.579.600	43,95%



Recettes

En €	CMB 2007	BUDGET 2008	ECART CMB 2007 / CMB 2008
Transferts (legs, subventions...)	950.000	353.000	-62,84%
Investissements (vente biens mob. et immobiliers)	1.200.000	1.926.800	60,57%
Dettes (vente de titres, emprunts à contracter)	2.040.600	1.750.000	-14,24%
Prélèvements sur Fonds de réserve extraordinaire	380.000	2.275.000	498,68%
TOTAUX	4.570.600	6.304.800	37,94%

